

**CONSEIL DE LA SANTÉ DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

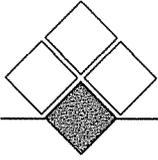
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

CONSEIL DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE DES MATIÈRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Revenus et dépenses	2
Bilan	3
Notes complémentaires	4
Autres renseignements:	
Annexes A - Dépenses du conseil d'administration	7
B - Dépenses administratives	7
C - Frais d'exploitation	7
D - Frais de démarrage	8



LEBLANC NADEAU BUJOLD

comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan du CONSEIL DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK au 31 mars 2009 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de budget sont présentés pour fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen. Conséquemment, nous n'exprimons aucune opinion sur les chiffres de budget.

LeBlanc Nadeau Bujold

Comptables agréés

Dieppe, Nouveau-Brunswick
le 7 mai 2009

CONSEIL DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

REVENUS ET DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Budget
2009

Réel
2009

REVENUS

Subvention - Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick

1 619 531 \$

1 030 392 \$

DÉPENSES

Salaires et charges sociales

547 629

425 575

Dépenses du conseil d'administration (Annexe A)

164 000

140 255

Dépenses administratives (Annexe B)

83 000

42 399

Frais d'exploitation (Annexe C)

468 532

163 457

Frais de démarrage (Annexe D)

356 370

258 706

1 619 531

1 030 392

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

- \$

- \$

CONSEIL DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN

Au 31 mars

2009

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	300 \$
Subvention à recevoir - Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick	236 205
Frais reportés au prochain exercice	1 100
	<hr/>
	237 605 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs	236 205 \$
Revenus reportés	1 400
	<hr/>
	237 605 \$

ÉVENTUALITÉ ET ENGAGEMENTS (notes 4 et 5)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Brian Valpey..... administrateur

Norma A. Sugden..... administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (le Conseil) a été créé le 1^{er} septembre 2008 sous la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé et est considéré être un organisme gouvernemental. Ses objectifs sont de promouvoir et d'améliorer le rendement du système de santé au Nouveau-Brunswick.

Ces états financiers rendent compte des transactions depuis le 1^{er} avril 2008, date du début des opérations.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes gouvernementaux, tel que recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

Les revenus sont reconnus selon la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure que les dépenses faisant l'objet de subventions sont encourues. Tout montant reçu qui excède les dépenses inscrites est comptabilisé comme revenus reportés.

Immobilisations

Les immobilisations acquises à l'aide de subventions et dont le coût est moins de 100 000 \$ sont entièrement amorties dans l'année d'acquisition selon les directives du gouvernement. Les immobilisations de plus de 100 000 \$ sont capitalisées et amorties selon leur durée de vie utile.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

3. RÉGIME DE PENSION À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le Conseil, via un régime inter-employeur parrainé par le Gouvernement du Nouveau Brunswick, offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées. La charge de retraite de l'exercice s'élève à 25 637 \$.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick agit à titre de fiduciaire et de gestionnaire de portefeuille des avoirs de retraite des participants aux régimes de pension des services publics.

4. ÉVENTUALITÉ

Le Conseil n'a pas de couverture d'assurance. Sa majesté la Reine du chef de la province a assumé la responsabilité de l'intérêt et des risques du Conseil tel que permis dans la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de la santé.

5. ENGAGEMENTS

Le Conseil, via le Département de l'Approvisionnement et des Services, s'est engagé par baux jusqu'en janvier 2019 pour la location de bureaux. Le solde des engagements en vertu de ces baux s'établit à 1 590 089 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2010 - 161 704 \$
2011 - 161 704 \$
2012 - 161 704 \$
2013 - 161 704 \$
2014 - 161 704 \$

Le Conseil s'est engagé à verser une allocation de retraite à un employé. Si toutes les conditions de l'entente sont respectées, tout montant que le Conseil serait appelé à payer en vertu de cette entente sera passé à la dépense lorsque déboursé, et serait entièrement subventionné par le Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Conseil est entièrement financé par le Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

7. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

CONSEIL DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ANNEXES A, B ET C - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Budget
2009

Réel
2009

A - DÉPENSES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salaires et per diems	70 000 \$	90 250 \$
Frais de voyages et de représentation	54 000	32 952
Traductions simultanées	40 000	17 053
	<hr/>	<hr/>
	164 000 \$	140 255 \$

B - DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Frais de voyages	46 000 \$	30 293 \$
Frais professionnels	25 000	11 166
Publicité	12 000	940
	<hr/>	<hr/>
	83 000 \$	42 399 \$

C - FRAIS D'EXPLOITATION

Combustible et électricité	5 333 \$	- \$
Conférences et séminaires	20 000	12 521
Cotisations et affiliations	15 000	159
Courier et affranchissement	4 000	1 392
Entraînement du personnel	8 750	2 286
Fournitures de bureau	5 933	13 243
Frais de consultations	72 000	54 695
Frais de voyages	23 333	13 854
Frais divers	2 333	479
Licences, taxes et permis	2 917	665
Location d'équipement	1 333	-
Loyer	113 300	36 468
Publication de rapports	50 000	-
Publicité et promotion	35 000	2 345
Recherche - sous-traité	50 000	16 007
Services de traduction	20 000	3 128
Télécommunications	38 100	6 215
Télésurveillance sécuritaire	1 200	-
	<hr/>	<hr/>
	468 532 \$	163 457 \$

CONSEIL DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ANNEXE D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Budget
2009

Réel
2009

D - FRAIS DE DÉMARRAGE

Accès internet	5 000 \$	1 184 \$
Ameublements de bureau	124 100	102 056
Équipements de bureau	52 070	47 073
Marque de commerce	30 000	26 648
Matériel de promotion	30 000	17 593
Ordinateurs	6 000	4 597
Ordinateurs portables	25 200	17 809
Plantes et décorations	6 000	1 044
Serveur TI	22 000	-
Site web	50 000	26 304
Système de sécurité	6 000	14 398
	<hr/>	<hr/>
	356 370 \$	258 706 \$
